

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D252E1  
au territoire  
TRAVAUX**

**Réalisation de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure  
Section hors agglomération  
du 24 avril 2023 au 29 juillet 2023**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 16/03/2023, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - SMRRR, fait connaître le déroulement des travaux Réalisation de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure, 1 jour pendant la période du 24 avril 2023 au 29 juillet 2023,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Réalisation de la couche de roulement par un enduit superficiel d'usure, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D252E1 du PR 0+000 au PR 0+316, au territoire de la commune de BELLEBRUNE, hors agglomération, 1 jour pendant la période du 24 avril 2023 au 29 juillet 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Monsieur le Maire de la commune de LE WAST,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires de BELLEBRUNE, BELLE-ET-HOULLEFORT et ALINCTHUN,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DESVRES-COLEMBERT,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D252E1 du PR 0+000 au PR 0+316, au territoire de la commune de BELLEBRUNE, hors agglomération, sur le territoire , 1 jour pendant la période du 24 avril 2023 au 29 juillet 2023, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes D252, D127, D238, D238E3 et D238E2, au territoire des communes de BELLE-ET-HOULEFORT, ALINCTHUN, BELLEBRUNE et LE WAST,

**Dès l'ouverture de la route départementale à la circulation, une limitation à 50 km/h et une interdiction de dépasser seront prescrites.**

**Ces restrictions seront maintenues jusqu'à l'aspiration des gravillons et la réalisation du marquage au sol.**

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

**Pour le Président du Conseil départemental,**

Wimille,  
Le 3 avril 2023



Signé électroniquement par  
Pascal DENAES  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
du Boulonnais